



123 bis boulevard Sérurier
75019 PARIS
☎ : 01.53.19.70.38
Agrément : E1007532790
@ : aeportechaumont@hotmail.fr

LA FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE

Depuis le 1er novembre 2014 cette formation est accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen pratique dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire **seul** le premier jour de sa **majorité**.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum et comporte :

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG).
- Un examen théorique.
- Une formation pratique (20 heures de conduite minimum) :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur*.
- Un 1^{er} rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km.
- Un 2^{ème} rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus.

* Les accompagnateurs doivent :

Etre titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption,
Avoir obtenu l'accord de l'assureur,
Etre mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.



LES AVANTAGES :

➤ **ASSURANCE** : Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %
- Suppression de la surprime le 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun

➤ **PERMIS PROBATOIRE** :

Période probatoire réduite à 1 an ½ au lieu de 3 pour les conducteurs (formation post-permis)

➤ **MOINS D'ACCIDENT** :

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.